



SNUipp

76

*Non aux suppressions
de postes*

Bulletin de la Section de Seine-Maritime du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'École et P.E.G.C. - FSU
I.S.S.N 1259-9646 / C.P.P. A.P.0710 S 07451 PRIX : 0,76 €
N° 151 Février 2008

Deux millions et demi dans la rue : alors ça se voit ? ? ?

2.5 millions de personnes dans la rue : 40 000 à Rouen, 20 000 au Havre, 5 000 à Dieppe, 1 500 à Eu : tous ensemble, salariés du public, du privé, jeunes, chômeurs, retraités, nous avons manifesté massivement à partir d'une plate-forme syndicale unitaire, inédite depuis 40 ans, pour refuser la politique du gouvernement et réclamer d'autres choix en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de services publics. La mobilisation était bien visible et a fait mentir notre Président.

Pour toute réponse, il a programmé une intervention télévisée : les solutions qu'il propose restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier. Si le ton change, **les orientations politiques restent les mêmes en matière de politique économique et sociale**

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février à laquelle N Sarkozy les a conviées..

Côté éducation, la mobilisation dure depuis le 19 octobre, elle a permis de rencontrer parents et élus, de manifester sous différentes formes notre opposition aux réformes...(suite p2)...

**Rouen : manifestation
aux flambeaux
des parents, enseignants, étudiants
pour éclairer la lanterne du Ministre !**

Lundi 16 février
à 18h00 RV au Théâtre des arts

**Dieppe
marche pour l'école
Samedi 14 février**

à 10h à Janval et à Neuville
à 11h au Pont Ango à Dieppe

Sommaire

p 1 Edito
p 2 Echos des secteurs
p 3 Carte scolaire
Avenir des RASED
p 4 Evaluations CM2
Mastérisation :
où en est-on ?
p 5 SMA
Ecole maternelle ou
jardin d'enfants ?
p 6 Bulletin d'adhésion
p 7 Mouvement

Edito

...réformes Darcos : rassemblement, manifestation, grève du 20, veillée des écoles, pétitions, audiences. Ainsi, des reculs apparents ont été enregistrés : réforme des lycées, loi sur les EPEP, scolarisation en maternelle, sédentarisation des postes de RASED, textes sur les enseignants-chercheurs mais la ligne directrice n'a toujours pas changé.

La réforme des concours et de la formation est maintenue.

Les lycées professionnels et les universités se mobilisent à leur tour.

C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre cette mobilisation partout où c'est possible le 14 février à Dieppe, le 16 février à Rouen au Théâtre des Arts et bien sûr le 19 mars dans un cadre élargi public-privé.

C'est aussi en se syndiquant, en participant aux réunions de secteur, en rencontrant encore et toujours les parents de nos élèves que nous pourrons construire un mouvement fort d'opposition à la politique ravageuse du président et de son gouvernement.

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Mobilisation à l'Université... et à l'IUFM

A Rouen, avec leurs syndicats et associations dont le SNESUP-FSU, les enseignants-chercheurs sont en grève (sciences, lettres, STAPS et droit) pour le retrait du nouveau statut d'enseignant-chercheur, contre la mastérisation de la formation des enseignants.

Lors d'une réunion rassemblant 120 personnes, la non-remise des maquettes de formation des maîtres a été votée (comme dans des dizaines d'autres universités).

9 présidents d'université, dont celui de Rouen (C. Ozkul), réunis à la Sorbonne ont demandé au gouvernement le retrait des projets.

Le mouvement s'élargit, les étudiants ont rejoint les cortèges (1000 en AG lundi...). 7 cars sont allés à Paris pour participer à la manifestation nationale qui a rassemblé 50 000 manifestants.

Loin de prendre la mesure du rejet de ces réformes, le gouvernement propose une concertation prolongée. La mobilisation continue et c'est bien de la maternelle à l'université que l'éducation est attaquée. C'est donc ensemble qu'il faut lutter et participer à Rouen à la manifestation du 16 février et participer massivement aux manifestations du 19 mars.

Dernière minute : stagiaires et étudiants, formateurs et personnels de tout statut, afin de manifester leur opposition au projet actuel de « mastérisation » de la formation des maîtres organisent **une manifestation de « non-dépôt » des maquettes des masters Enseignement** qui se déroulera avec la participation de l'université le vendredi 13 février à 16h30 **SNUipp 76**, février 2009. page 2

Carte scolaire 2009 :

- 112 postes

Notre département doit rendre 112 postes pour seulement 762 élèves prévus en moins :

- 37 postes dans le cadre d'un rééquilibrage entre l'Eure et la Seine-Maritime (surdotée selon le ministère),
- 65 postes sont rendus au titre des RASED (32 sédentarisés et 33 surnuméraires dans les écoles)
- 10 postes de MAD (mis à disposition) qui travaillaient pour les associations complémentaires de l'école (JPA, PEP, CEMEA, ...)

Ce qui revient à dire que les effectifs par classe vont continuer d'augmenter, que la prise en charge des élèves en difficulté va se détériorer alors que la situation départementale est préoccupante : effectifs élevés en maternelle, problèmes de remplacement, départs en stage de formation continue limités...

L'Inspecteur d'Académie vient enfin de nous remettre ce 6 février la liste des mesures qu'il souhaite étudier au cours du groupe de travail du jeudi 12. Cela se concrétise pour l'instant par **65 menaces de fermetures** (17 en maternelle, 42 en élémentaire et 6 en RPI), **19 ouvertures** (8 en maternelle, 4 en élémentaire et 7 en RPI) et **2 transformations de poste**. Par contre, **toujours aucune information concrète concernant les postes E, tant pour les fermetures de poste que sur l'implantation des postes sédentarisés ou surnuméraires** ! Le SNUipp vous tiendra informés dès l'issue du groupe de travail sur les mesures précises que compte

RASED : 65 postes sédentarisés !!!

« Les sédentarisations ne sont pas autre chose que des suppressions de postes d'enseignants spécialisés fonctionnant en dispositif RASED » telle est l'analyse du SNUipp et des différents syndicats et associations.

Aucune fermeture en RASED pour l'administration

L'Inspecteur d'Académie, comme le Ministre, continue d'affirmer qu'il n'y a aucun poste spécialisé fermé. A ce jour, les mesures ne sont toujours pas connues laissant ainsi les collègues des RASED dans la plus grande inquiétude quant au sort qui les attend à la prochaine rentrée. Il dit aussi que le P/E (nombre de postes/nombre d'élèves) ne sera pas modifié alors que l'on rend 37 postes à l'Eure et que les postes E fermés devraient être rendus au ministère !!!

Quelles missions à la rentrée ?

C'est entre 1 et 5 postes E qui seraient fermés par circonscription pour atteindre les 65.

Il y aurait donc « 3 sortes de maîtres E »

- le maître E « normal » membre à part entière du RASED
- le maître E surnuméraire : en surnombre sur une école, il interviendra sur 2 au maximum 3 écoles, il continuera à avoir des liens fonctionnels avec un RASED,
- le maître E sédentarisé : il est dans une classe dans une école de difficulté moyenne

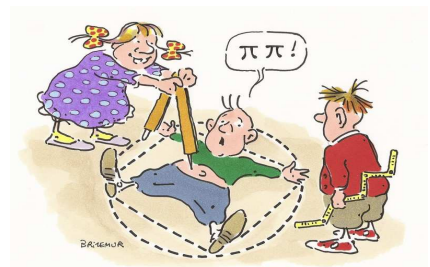
Leur point commun : ils sont spécialisés, personnes ressources et perçoivent une indemnité de spécialisation de 60 euros, alors que c'est la fonction et les missions qui font la spécialisation et non la rémunération !

Comment fonctionner correctement alors qu'il n'y a plus de temps de synthèse et de concertation avec les autres membres des RASED, la nouvelle organisation du temps scolaire qui a réduit de fait ce temps et que certains IEN appliquent à la lettre font que le fonctionnement des RASED est déjà entravé.

Quel avenir pour les RASED ?

L'avenir des RASED : leur mission serait modifiée, leur secteur d'intervention redéfini, (nous pouvons penser à un plus grand saupoudrage car moins de spécialisés en RASED). Autre grande inquiétude : la facilité à supprimer les postes surnuméraires ? ? ?

Le SNUipp continue à se battre pour un réseau d'aides pluridisciplinaires, avec des réponses plurielles, en partenariat avec les enseignants (partager les responsabilités, la mise à distance et l'analyse), les familles, les structures extérieures et la défense d'une approche humaniste de la grande difficulté scolaire, prenant en compte l'enfant dans sa globalité. Le démantèlement des RASED n'est pas acceptable, il s'agit de poursuivre la mobilisation pour faire reculer pleinement le Ministre.



Lettre ouverte à l'IA

L'AME et l'AREN avec le soutien des syndicats appellent les enseignants E et G à signer une lettre ouverte à l'IA (voir sur <http://76.snuipp.fr>) par tous les moyens : en ligne, fax, mail ou courrier avant le 17 février jour du CTPD et du CDEN.

RASED : audience

Le 28/01/2009, une délégation composée du SNUipp-FSU, de l'UNSA éducation, du SNUDI-FO, de SUD éducation, du SGEN et des associations des Maîtres E & G, de la FCPE et du secrétaire général de l'AGSAS a été reçue en audience au rectorat pour rappeler qu'enseignants et parents continuent de s'opposer aux 3000 fermetures de postes de RASED (98 dans l'académie) et qu'ils n'acceptent pas la sédentarisation que ce soit sous forme de postes "fléchés devant élèves" ou "surnuméraires". Nous avons rappelé que les annonces du ministre de ne plus sédentariser 1500 postes ne se vérifient pas puisqu'il y a toujours 65 (33 en surnuméraires et 32 sédentarisés : en classe) postes fermés dans le département et 98 dans l'académie (16 sédentarisés et 17 surnuméraires dans l'Eure). Les sédentarisations concerneront essentiellement les postes E.

Le ministre avait annoncé également le maintien de la formation : c'est 3 départs qui sont prévus en E cette année et 0 en G au lieu de 12 + 2 l'an passé. C'est largement insuffisant.

Le collectif a exprimé son grand mécontentement et a remis plus de 8000 signatures de la pétition départementale. Les représentants du rectorat se sont contentés de dire qu'ils feraient remonter notre proposition

Et qu'il fallait attendre le 29 janvier pour d'éventuels avancées ... on attend encore...



Evaluations : 60 à 70% des écoles suivent les consignes syndicales

Le SNUipp a dénoncé les évaluations CM2 dont les finalités, loin d'être conçues pour remédier aux difficultés des élèves, portent toujours le risque de mise en concurrence des écoles, même si le ministre a reculé sur la publication des résultats. Le niveau de difficultés (compétences non étudiées), le codage binaire qui ne permet pas de prendre en compte les réussites partielles provoquent des échecs massifs. Que cherche le gouvernement ? Stigmatiser les élèves les plus en difficulté ? Alimenter la défiance envers une école primaire dont les résultats ne cesseraient de se dégrader ?

Le SNUipp 76 avait appelé à ne pas faire passer les évaluations, à ne pas transmettre les résultats ; nationalement, le SNUipp, le SE et le SGEN appelaient à ne faire passer que les évaluations correspondant aux notions déjà étudiées et à ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission.

D'après les remontées que nous avons des écoles, 60 à 70% des collègues auraient suivi ces consignes dans le département, certains en ne faisant passer aucune épreuve, d'autres, très nombreux en les faisant passer partiellement et en ne transmettant aucun résultat à l'administration, quelques-uns en envoyant des résultats partiels avec un logiciel alternatif.

Quelques IEN ont fait des rappels, nous vous appelons à les ignorer.

Il n'est à l'heure actuelle pas question de sanction, la CNIL a confirmé au SNUipp que le récépissé nécessaire à la mise en œuvre d'un fichier ou d'un traitement n'a toujours pas été retourné au ministère, en raison de la sensibilité du dossier.

Laïcité

Ni article 89 ni copie remaniée !

Evaluations grande section

Les évaluations départementales GS se dérouleront en mars. Le SNUipp a interpellé l'IA en CAPD sur l'absence d'indemnité pour les enseignants de Grande Section. L'IA a

L'article 89 de la Loi du 13.08.04 établit le principe de financement par les communes de la scolarisation des élèves dans les écoles privées extérieures à la commune. La nouvelle mouture de la loi adoptée par le Sénat le 10.12.08 maintient les principes de financement de l'école privée par les fonds publics.

Elle rend ce financement obligatoire dans les cas suivants : défaut de capacités d'accueil de la commune, obligations professionnelles des parents, regroupement de fratries, raison médicale.

L'introduction de ces critères ne remet pas en cause le principe de financement par les communes prévu par l'article 89, cette loi n'en est qu'une copie remaniée. Ce financement, individuel, en faveur des écoles privées est un pas vers le « chèque éducation » réclamé par les libéraux les plus réactionnaires.

Le SNUipp 76, s'oppose à cette loi comme il s'est opposé à l'Article 89, il s'associe à la campagne du « Collectif pour la Promotion et la Défense de l'Ecole Publique de Proximité ». La lettre aux parlementaires est sur le site de la section.



Ecole maternelle contre jardins d'éveil

L'école maternelle française est une institution unique en son genre, enviée par de nombreux pays pour sa gratuité et l'accueil des enfants de 2 à 6 ans. Son rôle est déterminant pour prévenir les difficultés scolaires, dépister les handicaps et compenser les inégalités.

Or depuis des mois les déclarations contradictoires, les attaques scandaleuses des différents membres du gouvernement sur l'école maternelle et l'annonce de la mise en place des jardins d'éveil ont semé un vent de panique parmi enseignants, parents et élus.

Derrière tous les reproches fallacieux, la raison finalement invoquée est que l'école maternelle coûte trop cher ; le transfert vers les collectivités territoriales serait une aubaine dans un contexte de restriction des dépenses publiques. Bien entendu, il était précisé dans le projet que si les collectivités ne peuvent en assurer le financement les familles seraient mises à contribution.

Les nombreuses protestations et l'émoi provoqué ont conduit le ministre à retirer le projet de jardins d'éveil, c'est une première victoire mais nous devons rester très vigilants.

D'autant qu'en cette période de carte scolaire nous constatons que les fermetures de classes dans les écoles maternelles pénalisent toujours les enfants les plus jeunes qui ne peuvent être accueillis faute de place, le taux de scolarisation des moins de 3 ans baisse de façon inquiétante dans notre département. Parallèlement, en milieu rural les sections enfantines accolées à un CP se multiplient.

Le SNUipp se battra pour maintenir l'exigence d' une école maternelle de



Calendrier du mouvement

ATTENTION, la date d'ouverture du serveur est repoussée d'une semaine .

16 février : note de service relative au mouvement accessible sur le site de l'inspection <http://www.ia76.ac-rouen.fr>

du 30 mars 9h au 20 avril minuit : ouverture de la session internet pour saisir vos vœux.

21 avril : envoi de l'accusé de réception sur votre boîte aux lettres I-Prof, vous devrez le renvoyer signé à l'IA seulement en cas de modification, annulation de vœux, erreur dans les éléments du barème (**avant le 7 mai 12h00**).

22 mai : groupe de travail et publication des résultats provisoires sur <http://76.snuipp.fr> (accès avec votre code snumps)

29 mai : CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale)

Dans ces commissions, les éléments du barème et le respect de l'application des règles du mouvement sont vérifiés par les délégués des personnels. Ces résultats sont éventuellement modifiés et entérinés par l'IA lors de la CAPD.

30 juin: Groupe de travail et publication des résultats de la 2ème phase.

28 août : Groupe de travail et résultats de la 3ème phase.

N'oubliez pas de nous adresser un double de vos vœux .

Prochaine

Vendredi 13 mars :

- liste d'aptitude direction d'école
- tableau d'avancement hors-classe
- départ en stage CAPA-SH
- échange et formation à l'étranger
- poste adaptés (PACD, PLCD)

Contactez la section ou votre délégué de secteur pour toute question ou renseignement à ce sujet avant la CAPD

Mouvement 2009 : nouvelles règles

Les modifications proposées en groupe de travail ont été confirmées en réunion intersyndicale par l'inspecteur d'académie et seront actées définitivement dans la note de service qui doit paraître le 16 février :

- la note n'intervient plus dans le barème
- nouveau barème : AGS+ points pour ancienneté dans le poste ou nomination à titre provisoire + points ancienneté sur poste de direction + 5 points pour affectation en Réseau Ambition Réussite ou école « plan violence » pendant au moins 5 années consécutives + 0,5 point par enfant de moins de 16 ans
- Une seule saisie qui servira pour toutes les phases du mouvement
- 30 vœux maximum mais possibilité de faire des vœux géographiques par commune ou par regroupement de communes (liste de 24 regroupements établie par l'IA : voir sur notre site).
- 5 vœux géographiques au minimum pour les collègues nommés à titre provisoire.

L'application informatique utilisée pour saisir les vœux et attribuer les postes, est calquée sur le modèle du second degré mais elle n'est toujours pas prête. La demande du SNUipp de procéder à des simulations n'a donc pas pu être satisfaite.

Pourtant, beaucoup d'incertitudes demeurent sur la logique interne du système par exemple l'ordre d'attribution des postes dans le cadre des vœux géographiques : pourquoi telle école avant telle autre ? Selon quel critère : alphabétique, nombre de demandes, code école ? Personne n'est en mesure de nous répondre !!!

Pour le SNUipp, il est impératif que la transparence des opérations du mouvement soit respectée afin que chaque collègue puisse établir sa liste de

Liste complémentaire

Le recrutement est arrivé au n° 85 dont 60 en Seine-Maritime preuve que cette année encore le nombre de postes au concours était insuffisant.

L'Inspecteur d'académie refuse de procéder à de nouveaux recrutements malgré nos interventions et malgré le fait que des remplaçants se trouvent bloqués sur des postes vacants.

Dans certains départements, le recrutement a commencé à se faire par le biais de l'ANPE sous forme de contrat. C'est bien ce que fera l'agence de remplacement qui devrait être créée à la rentrée prochaine .

Départs en stage CAPA-SH

La répartition proposée par l'Inspecteur d'Académie est la suivante :

Option A : 2 ; Option B : 0 ; Option C : 1 ; Option D : 12 ; Option E : 3 ; Option F : 12 ; Option G : 0

29 départs autorisés l'an dernier, 30 cette année : cette relative « stabilité » permet à l'Inspecteur d'Académie d'affirmer que l'ASH n'est pas menacée et que tous les moyens qui y sont consacrés restent constants.

Les formations E et G ne sont pas supprimées mais d'après une directive ministérielle, le nombre de départs en formation ne doit en aucun cas excéder le nombre de départs en retraite des maîtres spécialisés dans ces options. Il existe pourtant à ce jour 31 postes E occupés par des enseignants non-spécialisés et une vingtaine de postes G vacants dans le département... Mais il est évident que la « suppression » même déguisée des 65 postes de Rased va faire évoluer ces constats.

L'IA s'engage à maintenir sur plusieurs années le nombre de départs en D et F pour combler le déficit (respectivement 42 et 44 postes occupés par des non-spécialisés.)

Audience auprès du ministre : aucune réponse

Une délégation du SNUipp a rencontré mercredi le ministre, à sa demande.

Nous avons insisté sur le climat dans les écoles, la réussite des dernières grèves (20 novembre et 29 janvier), le soutien des parents d'élèves et plus généralement de l'opinion publique. Nous avons rappelé le contexte budgétaire, la nécessité de revenir sur les suppressions de postes et notamment les 3000 postes d'enseignants des RASED, la scolarisation en maternelle. Nous avons rappelé notre demande de report de la réforme de la formation des enseignants ainsi que l'urgence d'une revalorisation pour tous.

Nous avons répété nos demandes sur le métier et les concours, le recrutement, la formation, la place des PEMF, l'avenir des antennes IUFM.

Nous avons également demandé la remise à plat des questions sur l'organisation de la journée et de la semaine scolaire et la levée de toute sanction et menace de sanction.

Le ministre a rappelé les mesures prises comme la prime d'équipement pour les nouveaux enseignants ou la gratuité de l'accès aux musées nationaux dès la rentrée prochaine. Il a annoncé avoir obtenu 50 millions d'euros pour l'équipement numériques des écoles.

Le ministre a rappelé la mesure de maintien de 1500 RASED en surnuméraires, que les maîtres E et G sédentarisés en surnuméraire travailleraient en réseaux, et... confirmé les « choix budgétaires » du gouvernement. Il a affirmé l'importance des IPEMF et annoncé qu'aucun site départemental d'IUFM ne fermerait.

Il a proposé que s'engage rapidement une discussion sur la formation des enseignants et le rôle des PEMF, l'organisation des stages durant le master, et l'accompagnement des débuts de carrières.

Il a rappelé la volonté de revaloriser le métier d'enseignant et a annoncé la tenue de groupes de travail.

Cette annonce de discussions tient à la force du mouvement dans les écoles que le SNUipp appelle à développer et renforcer pendant la période de carte scolaire : journées du 14 et du 16 février.

SMA...inapplicable et inaccep-

Pour les communes

La grève très suivie du 29 janvier a montré, une fois de plus, l'impossibilité pour de nombreuses communes de mettre en place le service minimum d'accueil.

Sur l'ensemble du territoire, les communes petites ou grandes, de droite ou de gauche déclarent ne pas vouloir par conviction, ou ne pas pouvoir faute de moyens accueillir les élèves les jours de grève des personnels de l'éducation nationale.

Dans quelques académies, l'administration a bien essayé de leur forcer la main en faisant appel à des retraités ou à des PE2, mais l'échec de cette initiative s'est ajouté au fiasco général. Les parents en général ne font guère confiance à ces modes de garde organisés à la sauvette.

Le ministre a promis face à la colère des associations de maires de ne pas engager de poursuites envers les maires des « petites communes » qui ne sont pas en mesure d'organiser le SMA.

Des pressions inacceptables

En revanche, sur le terrain, les enseignants se trouvent confrontés par le biais de la déclaration préalable à l'application plus que zélée de la loi. Partout, dans le département des collèges ont été appelés au téléphone par les IEN pour leur signifier qu'ils ne pouvaient pas faire grève parce que le courrier était arrivé une demi-heure trop tard ou que les navettes-courrier des mairies n'avaient pas été transmises à temps...

Ces notifications de refus de la part des IEN peuvent aller jusqu'à des intimidations avec menace de « sanctions graves », ce qui n'est pas sans effet sur certains collègues.

Le SNUipp est intervenu aussitôt et a transmis à l'Inspecteur d'académie une liste d'enseignants dont les déclarations avaient été retardées pour des raisons indépendantes de leur volonté afin que leur droit de grève soit respecté et qu'ils ne subissent aucune sanction. Ces pressions sont la confirmation **de l'entrave au droit de grève que nous dénonçons depuis le début.**

Une entrave à la grève

Les négociations préalables avec les organisations syndicales doivent se faire 14 jours à l'avance ce qui limite sérieusement la réactivité. Quant à l'obligation pour chaque gréviste de se déclarer 48 heures à l'avance tous les doutes sont permis sur sa véritable fonction dans la mesure où les parents sont alors déjà prévenus, tandis que les communes ayant accepté d'organiser le SMA ont pris leurs dispositions bien avant l'avant-veille.

Malgré la détermination aveugle du gouvernement sur ce dossier et les pressions sur les personnels nous ne devons pas céder, mais bien au contraire, continuer les mobilisations et faire en sorte que dans notre pays **les jours de grève se voient encore bien !**

Non à la réforme du recrutement !

Le ministère s'est engagé sur un calendrier précipité qui entraîne un manque de cohérence et de concertation, reconnu par tous, notamment par la Conférence des Présidents d'Université et la CDIUFM (conférence des directeurs d'IUFM).

De nombreuses motions ont été votées dans les universités pour demander un moratoire. Constatant dans les faits l'impossibilité de tenir le calendrier, le MESR a été contraint à un report des dépôts des maquettes des nouveaux masters au 15 février 2009, au lieu du 31 décembre 2008. Ces masters seraient validés pour le 15 avril par l'AERES. La FSU s'est adressée aux 2 ministères concernés en pointant les incohérences du projet et pour exiger un report de la masterisation à 2011. Elle a rappelé la nécessité d'ouvrir des négociations, et demande le maintien du concours sous sa forme actuelle pour 2010, le rétablissement des 10000 postes au concours (7000 prévus), avec des propositions de mesures transitoires.

N'attendez plus : syndiquez-vous !



Je me syndique au SNUipp de Seine-Maritime afin de contribuer :

- ♦ A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- ♦ Au développement du service public d'éducation
- ♦ Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

Réduction d'impôts : 66 % de la cotisation syndicale déduits directement du montant de vos impôts !

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Année de sortie IUFM /EN :

Adresse personnelle :
.....
.....
.....

Tél :

E-mail :

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Nom et commune de l'établissement d'exercice:
.....
.....

J'adhère au SNUipp 76

J'étais syndiqué-e en 2007/2008 oui non

Echelon :

Si travail à temps partiel :quotité.....

Montant de ma cotisation :

Date : **Signature** :

Votre cotisation : voir ci-dessous et tableau ci-contre

PE1 : 30 € **PE2, liste complémentaire** : 83 €

Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)

Disponibilité, congé parental : 31 € **A-E/EVS** : 40 €

Retraités : 95 €

Majoration de cotisation

Spécialisé, IPEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €

Directeur 5 à 9 cl + 11 € à 10 cl et plus + 14 €

Directeur établissement spécialisé, SEGPA + 16 €

SEUL 1/3 de votre cotisation reste à votre charge !!!
Ex : PE au 6ème échelon, votre adhésion vous « coûte » 4,15 € par mois ! 5,45 € au 10ème échelon !

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		125	
4	118	131	
5	121	138	218
6	123	147	232
7	126	156	246
8	132	167	
9	139	179	
10	148	193	
11	162	207	

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 février, les prélèvements se feront en 5 fois du 1er mars au 1er juillet; avant le 20 mars, en 4 fois ...etc... **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2009. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Date :

Signature :

SNUipp 76. février 2009. page

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib



Marche pour l'école à Dieppe

La nuit des écoles, les réunions avec les parents sur les évaluations, la grève réussie du 29 janvier ont été des étapes importantes pour communiquer avec les familles sur les attaques contre le service public d'éducation.

Ces attaques se traduisant par des restrictions de postes, il nous est apparu indispensable de nous mobiliser sur notre secteur

**Samedi 14
février**

à 10h à Janval
et à Neuville

à 11h au Pont Ango
à Dieppe

Venez nombreux
pour protester
contre les fermetures
de postes
dans les écoles
(classes et RASED),
les collèges et les lycées.

BULLETIN D' INSCRIPTION AU STAGE

A retourner au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 ROUEN ou par mail :
snu76@snuipp.fr

Je souhaite participer au stage « infos mouvement, carrière » qui se déroulera le vendredi 27 mars 2009 à la Maison de l'Université de Mont-Saint-Aignan.

NOM.....Prénom :.....

Adresse.....

Tél.....

e-mail.....

A l'appel de la FCPE, des syndicats de la FSU : SNUipp, SNES, SNEP, du SE- UNSA, de CGT éducation, du SGEN-CFDT, du SNALC-FAEN, de l'UNEF, de l'AME, de l'AGSAS

Manifestation aux flambeaux des parents, enseignants, étudiants et lycéens pour éclairer la lanterne du Ministre ! Lundi 16 février à Rouen

18h00 RV au Théâtre des arts

Se munir de gilets jaunes, torches, lampes de poche et lampions...

- 112 suppressions de postes dont 65 postes de RASED dans les écoles
- 174 suppressions de postes pour la rentrée 2009 dans les collèges et les lycées de l'académie
- des décisions inadaptées pour la lutte contre l'absentéisme avec l'annonce de nouveaux emplois précaires.
- dans les lycées professionnels, dans les écoles, dans les universités, des réformes dangereuses pour le service public et les personnels.

Stage syndical le 27 mars « début de carrière » mouvement, car-

**Renvoyer absolument
à l'IEN
avant le 27 février**

Nom Prénom
Professeur des écoles
Ecole

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
s/c M (Me) l' Inspecteur(trice) de l'Education
de la circonscription de Nationale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Conformément aux dispositions de la loi n°84/16
du 11/01/84 (art.34 alinéa 7), portant statut général
des fonctionnaires, définissant l'attribution des
congrés pour la formation syndicale, avec maintien
intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un
congé pour participer à un stage de formation
syndicale. le 27 mars 2009 de 9h à 16h30 à la Mai-
son de l'Université à Mont Saint Aignan